



SÉCURITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Accès au site et à la patinoire

Les voies d'accès permettent aux utilisateurs, aux véhicules d'urgence et aux appareils d'entretien d'atteindre les installations.

- Elles devraient être assez larges et inclure une zone tampon afin d'assurer un écart sécuritaire entre les usagers et les véhicules d'intervention.
- Les voies d'accès menant à la patinoire devraient :
 - Être recouvertes de tapis caoutchouté bien stabilisé
 - Être déglacées et exemptes de tout débris, neige ou rognure de patin
 - Être munies d'un escalier en cas de dénivellation importante (>45 cm) afin d'assurer le passage sécuritaire des usagers; des mains courantes seront installées à tout escalier et au besoin, à toute zone de transition posant difficulté aux patineurs novices
 - Se trouver sur les côtés plutôt qu'aux extrémités de la patinoire pour empêcher que les rondelles tirées vers un but n'atteignent les usagers
- Un plan détaillé des installations devrait être distribué aux différents intervenants.
- Un plan d'urgence et d'évacuation des lieux devrait être élaboré en collaboration avec différents intervenants : pompiers, ambulanciers, surveillants, préposés à l'entretien et superviseurs.
- Des panneaux indiquant les conditions quotidiennes des installations et présentant la réglementation du site devraient être installés aux points d'entrée des usagers de manière à les aviser le plus rapidement possible de conditions particulières.
- Les sentiers et patinoires de patinage libre devraient être à distance raisonnable des patinoires de hockey.



ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE¹

Les voies d'accès devraient permettre aux personnes avec des limitations fonctionnelles d'accéder à toutes les installations.

1. Les recommandations sur l'accessibilité universelle proviennent de [AlterGo](#).